



PLAN NATIONAL DE FORMATION 2019

La DGALN vous propose l'action de formation n° 19-1405

PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION ECOQUARTIERS

Aménager durablement son Bourg structurant :

Tester les outils et comprendre les jeux d'acteurs (Urbax)

Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> et cliquez sur «
rechercher et s'inscrire »
Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)

Cette action fait partie du parcours de professionnalisation « EcoQuartiers » mis en œuvre par la DGALN pour les agents en poste sur ces missions.

Pour les agents de l'État, vous trouverez en annexe l'ensemble des actions du parcours avec le lien intranet :

<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-r5134.html>

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

Pour les collectivités et partenaires publics et privés, vous trouverez les informations sur la démarche EcoQuartier et le parcours de formation sur le site internet : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/formations/>



QUAND ?

20 et 21 janvier 2020

Date limite d'inscription

08 janvier 2020 (auprès du CVRH)

OÙ ?

CVRH d'ARRAS

100 avenue Winston Churchill
62000 ARRAS

vos contacts à la DGALN

maîtrise d'ouvrage : DHUP/AD4
chef de projet : François KELLERHALS-HOSSO
Tel : 01 40 81 94 12

francois.kellerhals-hosso@developpement-durable.gouv.fr

DGALN- Sous-direction de la performance
Rémy BLANES - Responsable du pôle national de

vosre contact au CVRH d'Arras

chef de projet : Laurence Billaut
Tel : 03 21 21 34 62
laurence.billaut@developpement-durable.gouv.fr

formation

Lucie LAMBERTRAYAR - Cheffe de projet formation

les objectifs de la formation

- Comprendre les logiques et les stratégies des acteurs : collectivité locale, opérateurs publics et privés, propriétaires fonciers, industriels.
- Comprendre le fonctionnement de l'aménagement urbain et pouvoir apprécier les interactions entre les différentes politiques urbaines pour proposer une stratégie d'aménagement durable.
- Savoir choisir et utiliser, en jouant de leurs complémentarités, les outils juridiques, financiers et fonciers pour l'aménagement de quartiers durables en renouvellement urbain ou extension urbaine maîtrisée.

le public concerné - les pré-requis

- Collectivités :

- Élus
- Agents de services techniques de collectivités (planification, urbanisme et aménagement, environnement, politique foncière, politique de la ville...)
- Chefs de projet du programme de revitalisation des centres-bourgs, coeurs de ville, projets de renouvellement urbain...

- Services de l'État :

- DREAL (référents EcoQuartier, chargés de mission Développement Durable ou Environnement, référents revitalisation des centres-bourgs, référents EcoCité,...)
- DDT (référents EcoQuartier, référents nouveau conseil aux territoires, chargés de mission Développement Durable ou Environnement, référents territoriaux,...)

Des notions ou connaissances théoriques sur les outils de l'aménagement et sur les caractéristiques de la ville durable facilitent le suivi de la formation. La formation n'est pas une formation théorique mais permet la mise en pratique des outils et l'interaction entre acteurs.

CONTEXTE

Le bureau de l'aménagement opérationnel durable (AD4) compte parmi ses missions la mise en place et la diffusion de la démarche et du label EcoQuartier inscrit dans le Plan Ville Durable. Mise à disposition des collectivités, la démarche EcoQuartier est un outil opérationnel adaptable à tous les contextes pour faire levier vers l'aménagement durable des villes. La démarche EcoQuartier est élaborée autour de 4 dimensions et de 20 engagements qui ont pour vocation d'interroger et de guider les collectivités dans leur projet d'aménagement opérationnel. Collectivité en milieu rural, périurbain et grande ville : chaque collectivité, quels que soient sa taille, son histoire, son contexte, est en mesure de s'engager vers un projet de territoire plus responsable et solidaire.

Du plan ville durable au lancement du label national fin 2012, ce sont plusieurs années de travail qui ont permis la construction collaborative d'une démarche partagée, qui s'améliore en continu pour mieux correspondre aux attentes des collectivités et porteurs de projets.

La présence de centres-bourgs dynamiques et animés, dans les campagnes ou les zones périurbaines, est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique local pour les habitants des territoires concernés.

Le Grenelle de l'Environnement, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la COP21, confirment l'attente de la société française pour des solutions locales d'aménagement durable. Tous les acteurs doivent ainsi œuvrer pour faire émerger des projets urbains de qualité,

économiques en espace et sobres d'un point de vue énergétique, permettant de renouveler l'attrait des quartiers urbains/de la vie urbaine.

La connaissance des acteurs de l'aménagement et de leurs « jeux de postures » est une condition préalable à la réussite de la conduite ou de l'accompagnement d'une opération d'aménagement durable. L'un des enjeux majeurs de l'aménagement durable relève de la question de son financement et des outils mobilisables pour le faire sortir de terre. Pour les bourgs, se rajoutent aussi les questions de densification douce, réhabilitation du bâti existant et du soutien des activités et services.

Tout l'enjeu réside donc dans l'activation des outils appropriés aux étapes clés et sur les sites les plus judicieux de manière complémentaire et dans la co-production entre acteurs du territoire.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme :

Urbax est une simulation jouée de l'aménagement opérationnel conduite par un meneur de jeu et assistée par un programme informatique. Les joueurs simulent les rôles décisifs : collectivité, opérateurs, industriels, grands propriétaires (5 à 7 équipes regroupant 15 à 20 stagiaires au total). Le programme informatique simule le contexte urbain, guide le jeu de manière séquentielle, enregistre les événements et donne à tout moment les informations sur l'état du système. Le produit pédagogique se compose du logiciel de simulation et d'une étude de cas. Le module de simulation est conçu de manière à équilibrer réalisme, maniabilité et portabilité dans des situations nationales différentes. Il effectue donc une simplification nécessaire de la réalité afin de rendre celle-ci intelligible pour les stagiaires mis en situation dans des rôles actifs.

Le jeu de rôles est mis en œuvre par des animateurs agréés ayant à la fois la culture de l'aménagement et l'aptitude à conduire une dynamique de groupe.

Pour plus d'informations :

<http://www.urbax.eu/fr/accueil/>

Cas « Bourg structurant » / Étude de cas préparée en coopération avec le CAUE de l'Eure et mis en pratique par le CEREMA.

Ce bourg de près de 1000 habitants, situé dans l'aire d'attraction d'une grande ville et desservi par un échangeur d'autoroute, s'est développé jusqu'ici de manière radiale, en diffus le long des voies existantes. Il comporte un noyau ancien de qualité et offre une large gamme de services. L'objectif du SCOT est donc d'en faire un pôle relais de cette région périurbaine et d'y produire une offre de logements et de services capable de fournir une alternative à l'urbanisation dispersée aux alentours dans les hameaux ou les petites communes rurales excentrées démunies de services et d'équipements.

L'enjeu est de susciter des opérations d'ensemble greffées sur le tissu existant pour parvenir à un développement maillé et radioconcentrique assurant la transition ville /campagne et le voisinage avec les activités agricoles. Il s'agit également d'assurer une répartition équitable des dépenses d'équipements publics par une négociation bien conduite entre propriétaires, opérateurs et collectivité locale afin de préserver les finances de celle-ci.